

EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures.

Le Comité Syndical de l'EPAGE du Bassin versant de la Grosne, dûment convoqué en date du 8 octobre 2025, s'est réuni en mairie de Cormatin – 10, route de Chalon, sous la présidence de M. BORDET Jean-François.

Délégués présents :

- CC du Clunisois : Daniel GELIN, Jean-François FARENC, Jean-Luc DELPEUCH, Guy PONCET, Alain-Marie TROCHARD
- CC du Sud de la Côte Chalonnaise : Alexandre DUPARAY
- CC entre Saône et Grosne : Jean-François BORDET, Christian PROTET, Philippe DURIAUX
- CC St Cyr – Mère Boitier : Jacques CHORIER
- CA Le Grand Chalon : -----
- CC Saône Beaujolais : Carlos CARNEIRO

Etaient excusés : Catherine BERTRAND, Pascal GUENARD, Pierre-Yves QUELIN, René THEVENON.

Etaient absents : Thierry PARRET, Marc LABULLE.

A été nommé Secrétaire de séance : Alain-Marie TROCHARD

Assistait en outre à la séance :

- PRAS Corinne, secrétaire de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne
- DELECOURT Florian, ingénieur de rivière de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne
- BARBOTTE Aurélie, technicienne de rivière de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne
- Public présent : M. Haggāi HES

Le quorum étant atteint le Comité peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2025 est accepté à l'unanimité des présents et représentés avec prise en compte d'un ajout demandé par l'un des vice-présidents.

Le président propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération l'autorisant à signer une convention avec l'EPTB Saône Doubs concernant une participation financière/adhésion au profit du RGMA, le rajout de cette délibération est accepté à l'unanimité

1 - Délibération RIFSEEP

La préfecture de Saône-et-Loire a relevé une irrégularité dans la délibération « Rifseep » prise lors du comité du 10/07/2025 car la prise d'effet était indiquée de manière anticipée au 01/07/2025 avec accord anticipé du CST.

Il est donc demandé aux membres présents de voter de nouveau sur ce point, avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2025, avec avis favorable du CST, en date du 23/09/2025.

Après délibération, le Comité syndical accepte, à l'unanimité des présents et représentés, l'adoption de la délibération RIFSEEP proposée.

2 - Délibération emploi permanent technicien de rivière

Afin de pouvoir procéder au renouvellement du contrat d'Aurélié Barbotte qui arrive à son terme le 12/11/2025, il convient de créer un emploi permanent sur un poste de technicien de rivière avec par voie de conséquence la modification du tableau des effectifs.

Après délibération, le Comité syndical accepte, à l'unanimité des présents et représentés, l'adoption de la délibération de création d'un emploi permanent proposée et d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS DE L'EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE A COMPTER DU 01/11/2025

	Grades	Cat	Temps de travail	Postes permanents créés	Postes pourvus		
					Titulaires	Contractuels	
						CDI	CDD
Filière administrative	Rédacteur (secrétaire)	B	0.40 ETP	1			1
Filière technique	Ingénieur (chargé de mission)	A	1 ETP	1			1
	Technicien de rivière	B	1 ETP	2			1

3 – Délibération convention pour l'occupation des locaux de la commune de CORMATIN

À la suite du déménagement des bureaux de l'EPAGE dans l'ancienne mairie de Cormatin, une convention d'occupation précaire est nécessaire entre l'EPAGE et la commune de Cormatin, propriétaire des locaux.

Après délibération, le comité syndical autorise, à l'unanimité des présents et représentés, l'EPAGE représenté par l'un de ses vice-présidents à signer la convention.

4 - Délibération risque statutaire des agents, contrat 2026-2029

Le contrat prenant en charge les risques statutaires des agents arrive à son terme au 31/12/2025. Il convient de procéder à l'établissement d'un nouveau contrat. Le CDG 71 propose les conditions suivantes : Note de couverture du Centre de Gestion en date du 30/09/2025 présentant les taux et garanties ci-dessous :

Collectivités et Etablissement publics jusqu'à 29 agents affiliés à la CNRACL - REMBOURSEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES A HAUTEUR DE 100 % :

Tous les risques avec franchise de **10 jours en maladie ordinaire** au taux de **5.56 %**

Tous les risques avec franchise de **15 jours en maladie ordinaire** au taux de **5.29 %**

Tous les risques avec franchise de **30 jours en maladie ordinaire** au taux de **4.38 %**

Tranches optionnelles : Chaque collectivité peut choisir l'étendue de ses garanties.

Agents IRCANTEC - REMBOURSEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES A HAUTEUR DE 100 %

Tous les risques avec franchise de **10 jours en maladie ordinaire** au taux de **1.48 %**

Tous les risques avec franchise de **15 jours en maladie ordinaire** au taux de **1.28 %**

Tous les risques avec franchise de **30 jours en maladie ordinaire** au taux de **0.97 %**

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité des présents et représentés, de retenir pour les agents affiliés à la CNRACL la proposition avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire au taux de 5,29% et pour les agents IRCANTEC la proposition avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire au taux de 1,28%.

5 - Délibération participation/adhésion au Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RGMA) de BFC

L'EPTB Saône Doubs porte depuis 2009 le RGMA qui s'adresse prioritairement aux agents des collectivités « gémapiennes ».

L'EPTB se propose de faire évoluer les modalités d'inscription aux différentes actions (diffusions d'actualités, journées d'échanges techniques, formations spécialisées). L'inscription, jusqu'alors gratuite, devient payante et donnant lieu à une participation annuelle égale à 350 € pour une collectivité employant de 1 à 4 agents.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité des présents et représentés, de participer/adhérer au RGMA et autorise le Président à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en application de cette décision.

6 - Point sur les études et les travaux en cours

Florian présente les études en cours :

- Etude du Plan de Gestion des Milieux Humides (PGSMH) du bassin versant de la Grosne: Les phases 1 et 2 sont terminées, les deuxièmes ateliers de concertation auront lieu les 19 et 20 novembre dans le but de définir les actions à mener par secteurs. Il faut savoir que l'étude a montré qu'il y a environ 800 ha de zones humides sur domaine public ce sur quoi devrait faciliter la mise en œuvre d'actions.

- Etude « Détermination de la qualité physique et réalisation d'avant-projets de restauration pour 10 cours d'eau du Bassin Versant de la Grosne » : Le Copil de rendu de la phase « Diagnostic » est prévu le 30 octobre. L'étude a pris un peu de retard suite aux conditions météorologiques et le rendu définitif est prévu maintenant pour février ou mars 2026.
L'EPAGE a débuté l'animation de son étude sur le terrain et a déjà des pistes de restauration en tête (Ru de Besançon).
- Etude pour la restauration écologique du seuil du Lavoir dans le bourg de Saint-Pierre-le-Vieux (ROE53604) : la commune a donné son accord par courrier pour l'effacement du seuil. Le rendu de la phase avant-projet détaillé est prévu pour début décembre 2025. La phase PRO et des dossiers réglementaires seront réalisées sur le début de l'année 2026. Les travaux pourraient être réalisés à l'été 2026. Ils dureront un mois et demi environ. L'EPAGE envisage de prendre un M. O. pour le suivi des travaux. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse devrait les subventionner à hauteur de 80%.

Aurélie présente les travaux 2025

- Brèche à Beaumont sur Grosne : il a fallu consolider la berge pour éviter l'assèchement du bras secondaire, l'entreprise a été très réactive (la brèche s'est ouverte le lundi, les travaux étaient finis le vendredi) Coût 5 570€ HT
- Arrachage de la Jussie (plante exotique envahissante) : Plan de gestion pluriannuel 2022-2026 dans le cadre d'un contrat Natura 2000, sur 3 sites d'intervention : Raie des Moreaux, étang de St Cyr et la Grosne de Marnay à St-Cyr. En 2025, nous avons repris l'arrachage sur la Raie des Moreaux. Nous n'avons pas pu intervenir sur l'Etang de St Cyr car le propriétaire de l'étang l'a totalement curé sans respecter le protocole ce qui risque d'étendre le problème à l'avenir. Passage de l'entreprise FOUGERE en octobre pendant 5,7 jours soit 11,5 m³ de Jussie traités.
- Gestion sédimentaire (Pont de Cersot ; Pont de Salornay-sur-Guye) : Scarifications réalisées le 16 et 17/10/2025 sans retrait des sédiments mais en les ameublissant pour qu'ils soient remobilisés par les prochaines crues. Coût 3 478€ HT
- Travaux de protection et de restauration de la Grosne Orientale sur la commune des Deux-Grosnes (Le Razay) :
 - Site 1 : Mise en défens sur 100 mL et installation d'un abreuvoir à pompage solaire. Projet vitrine, Coût 17 000€ HT financé à 50% par l'agence de l'eau.
 - Site 2 : Talutage des berges en pente douce, resserrement du lit d'étiage en déblai/remblai, diversification des habitats aquatiques (blocs abris, souches, bois mort), mise en défens sur 350 mL et réhabilitation de passage à gué. Coût 21 810€ HT financé à 50% par l'agence de l'eau. Plantations prévues cet automne lors d'un chantier participatif avec des étudiants BTS de Davayé.

Une vidéo a été réalisée pour présenter ces travaux.

- Moulin de Lalheue : travaux pris en charge par le propriétaire avec la participation de l'EPAGE

7 - Pistes d'actions pour 2026

- **Cersot - Restauration continuité écologique et morphologique de la Guye** : Effacement du seuil du lavoir communal, diversification des habitats aquatiques (blocs abris, banquettes minérales et épis) sur env 70 mL et pose de panneaux de sensibilisation.
Réunion publique en programmation avec les communes de Savianges, Sassangy et Cersot.
Projet plutôt bien perçu en conseil municipal.
Coût prévisionnel 17 500€ avec 80% aide Région ou Agence de l'eau.
- **Saint-Pierre-le Vieux - Restauration continuité écologique et protection du Ru de Dardy (présence écrevisses à pattes blanches) avec aménagements agricoles** : Réaliser des passages à gué faisant office d'abreuvoir, supprimer 3 buses, mettre en défens le cours d'eau sur ~950 mL de cours d'eau et sa zone humide et restaurer la ripisylve favorisant les écrevisses à pattes blanches.
Exploitant OK mais il y a 4 propriétaires à convaincre.
Coût prévisionnel 45 650 € HT avec 80% aide Région ou Agence de l'eau.
- **Cortambert-Mise en défens du Ru du Gessy** (Ru à écrevisse à pattes blanches) : Mettre en défens le cours d'eau sur ~ 400 mètres linéaire et réaliser passage(s) à gué pour favoriser les écrevisses à pattes blanches.
Convention pas encore signé mais accord du propriétaire
Coût prévisionnel 20 780€ avec 80% aide Région ou Agence de l'eau.
- **Donzy-le-National - Restauration continuité écologique et morphologique du Ru des Connevets** (ru à écrevisses à pattes blanches):
 - Site 1 : Mettre en défens le cours d'eau sur ~ 220 mL, restaurer la ripisylve, réaliser passage(s) à gué faisant office d'abreuvoir, retaluter en pente douce les zones abruptes et faire de la recharge sédimentaire / créer des caches.
Propriétaire d'accord, négociation avec l'exploitant.
Coût prévisionnel 13 310 € HT avec 80% aide Région ou Agence de l'eau.
 - Site 2 : Mettre en défens le cours d'eau sur ~ 555 mL et sa zone humide, restaurer la ripisylve, réaliser des passages à gué faisant office d'abreuvoir et supprimer les buses infranchissables.
Propriétaire d'accord, négociation avec l'exploitant.
Coût prévisionnel 29 700 € HT avec 80% aide Région ou Agence de l'eau.
- **Salornay-sur-Guye - Protection contre l'érosion d'un chemin communal** : Confortement de berge sur ~80 mL avec aménagement type fascines de saules (saules tressés).
Coût prévisionnel 13 860 € HT, financement par l'EPAGE
- **Collaboration avec Natura 2000 – Loutrodoc** : Afin de recenser les ponts du bassin de la Grosne ne disposant pas de passage au sec sous l'ouvrage, indispensable au déplacement de la loutre. En l'absence de ce type d'aménagement, l'animal traverse la chaussée au-dessus du pont, s'exposant à un risque élevé de collision avec les véhicules. Ce recensement vise à préparer de futurs travaux de création de passages adaptés.

8 - Questions diverses

- Renouvellement des armoires électriques des clapets : L'EPAGE a reçu une proposition de Veolia pour refaire une première armoire avec l'idée de faire ensuite les autres sur le même modèle, ce qui devrait réduire les coûts. Après discussion la décision est prise de préparer le lancement d'un marché à bon de commandes.
- L'Association « La rivière qui coule à l'envers » propose de continuer sur 2026-2027 l'animation autour de la Grosne en complétant les podcasts d'un volet artistique pour un coût total annuel de 4 000€. Avis plutôt favorable des délégués car cela rend plus visible l'action de l'EPAGE.

Prochain conseil syndical programmé le 17/12/2025 -présentation du DOB et réflexion sur le plan d'actions de l'étude sur les milieux humides (PGSZH) avec le bureau d'étude BRL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Président,

Jean-François BORDET



Le secrétaire,

Alain-Marie TROCHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Trochard", with a long horizontal stroke extending to the right.